



pas part aux manœuvres ou dans ceux qui ayant participé aux manœuvres seront rentrés dans leurs garnisons en temps utile pour exécuter, avant cette date, les opérations du désarmement. Quant aux hommes dont les corps rentreront le 18 septembre ou postérieurement au 18 septembre, ils seront renvoyés après leur rentrée dans leurs garnisons, à une date aussi rapprochée du 18 septembre que le permettront les opérations du désarmement.

Ces dispositions seront applicables aussi bien aux hommes de la classe de 1900 ou marchant avec cette classe, qu'aux hommes d'un an des classes de 1901 et de 1902.

Les hommes du contingent français servant dans les corps d'Algérie ou de Tunisie seront libérés après les manœuvres d'automne exécutées dans ces régions.

Sont exceptés de l'envoi en congé : Les engagés volontaires pour quatre ans, qui demanderont par écrit à terminer leurs quatre années de service.

Les sous-officiers liés au service comme rengagés avec prime.

Les hommes qui auraient subi pendant leur temps de présence sous les drapeaux des punitions de prison ou de cellule donnant lieu à l'application de l'article 47 de la loi de recrutement (au rabiot).

Les hommes du contingent algérien incorporés au mois de novembre 1903 seront envoyés dans la deuxième quinzaine d'octobre.

Les hommes renvoyés en vertu de la présente circulaire, aussi bien ceux dont le service légal d'activité était d'une seule année, que ceux qui devaient trois ans à l'Etat pourront recevoir des certificats de bonne conduite après avis de la commission spéciale. Mais sur le livret individuel de l'homme, il ne sera plus fait mention de la délivrance ou du refus dudit certificat.

Les sous-officiers et les caporaux ou brigadiers ne partiront de leur ville garnison que par les trains suivant ceux qui auront emmené les soldats.

## CAHORS

### AUTOUR DU CONSEIL MUNICIPAL LE PONT DE CABESSUT

Le nouveau pont fera couler autant d'encre que le vieux a vu couler d'eau !

Cette question promet en effet de ne pas être tranchée de suite, et de nombreuses séances comme celle de vendredi, n'en avanceront pas la solution. Quant à la construction, n'en parlons pas encore ; du train dont vont les choses, nous avons de beaux jours à l'attendre — assis sur les bancs que l'on installera — grande œuvre municipale ! — au garage de l'Avron ! Il faut au moins attendre jusqu'à la session d'avril du Conseil général pour être fixé sur l'emplacement du pont, encore à la condition, que d'ici là, quelque ingénieur ne produise pas un nouveau projet.

Pour l'heure, le conseil municipal est contrit : songez donc ! ils étaient 16 à la séance de vendredi ; dans le vote fixant l'emplacement du pont, ils furent 7 contre 7, et malgré une question posée par l'un d'eux, on ne voulut pas reconnaître la prépondérance du président !...

Les ingénieurs sont légistes : ils l'ont prouvé ainsi, puisqu'il a fallu que le samedi matin, nous leur mettions sous les yeux l'article 51 de la loi municipale.

La *Petite Gironde* de ce jour écrit : « Le vote était-il acquis ou non ? Les uns disent oui, les autres disent non. »

Eh bien, oui le vote est acquis. Si peut-être, comme certains — oh de très bonne foi sans doute — avaient pu empêcher l'inscription au procès-verbal du vote de la motion Marmiesse, le vote de la 2<sup>e</sup> motion eût pu être acquis, puisque le Préfet n'aurait pas constaté l'irrégularité commise.

Mais le vote de la motion de M. Marmiesse est inscrite au procès-verbal : l'annulation de la 2<sup>e</sup> délibération est de droit.

Il se pose en outre une autre question : pourquoi cette animosité manifestée par divers contre la proposition Marmiesse ?

M. Marmiesse demandait que l'on priât le Conseil général de vouloir bien examiner et prendre en considération le projet de restauration du vieux pont.

— C'est inutile, déclarèrent certains édiles, le Conseil général ne le fera pas ».

C'était trop vite préjuger : mais admettons qu'ils eussent eu pleinement raison. Pourquoi s'y sont-ils opposés puisqu'ils étaient certains de la décision du Conseil général ?

Question de loyauté, peut-être, dans tous les cas, mauvaise attitude au détriment des intérêts de la ville, car ils sont la cause que la question du pont sera retardée.

En effet, s'ils avaient adopté le projet Marmiesse, le lendemain même le Conseil général consulté aurait pu prendre une délibération.

7 édiles ne l'ont pas voulu : or il faut attendre maintenant la session d'avril, car la motion Marmiesse est seule valable.

Quoi qu'il en soit, nous déclarons qu'ici, nous n'avons aucun parti pris : si le vieux pont doit être démolli, il n'y a qu'un emplacement pour la construction d'un pont nouveau : c'est en prolongement de la rue de la Liberté.

Mais jusqu'à preuve du contraire, nous pensons qu'une restauration de l'ancien pont est possible.

Cette solution donnerait satisfaction à tous et aurait, en outre, l'immense avantage de permettre de réaliser des économies considérables grâce auxquelles on procéderait à d'autres travaux importants : Ecoles de hameaux, réfection des écoles laïques, avenue de Labarre, marché couvert, etc. etc.

Et enfin, mieux que la construction du pont nouveau, cette solution servirait à soulager les intérêts généraux de Cahors, car elle assurerait pendant plusieurs années du travail à la classe ouvrière de notre ville.

Pour terminer, nous estimons qu'une consultation nouvelle et plénière du Conseil municipal s'impose, car ce n'est pas par 7 voix sur 27 membres du Conseil municipal, qu'une décision peut être valable.

Louis PONNET.

### Toulouse-Paris pédestre

La course Toulouse-Paris a obtenu un gros succès, ainsi que nous l'avons déjà constaté.

Dix coureurs seulement ont terminé le parcours et le classement en a été établi ainsi :

1. L. Decharte, en 142 heures 40 ;
2. Péguet, en 149 h. ;
3. Marius, en 149 h. 16 ;
4. Cibot, en 157 h. 40 ;
5. Gonnet, en 158 h. ;
6. Bagre, en 168 h. 55 ;
7. Huet, en 169 h. 5 ;
8. Ray, en 174 h. ;
9. Marquestan, en 178 h 15 ;
10. Bollé, en 185 h. 46.

Les prix ont été répartis comme suit :

Léonce Decharte, 2 500 fr. plus différents dons ; Péguet, 1.500 fr. ; Marius, 800 fr. ; Cibot, 500 fr. ; Gonnet, 400 fr. ; Bagre, 300 fr. ; Huet, 200 fr. ; Ray, 150 fr. Marquestan, 100 fr. ; Bollé, 100 francs.

Après la course, plusieurs défis ont été lancés. L'anglais Hort, Péguet et Cibot désirent vivement se retrouver avec leurs vainqueurs. On leur en donnera très probablement d'ici peu l'occasion.

### Jeunesse Laïque

En réponse à une adresse de félicitations envoyée au Président du Conseil, par le Groupe de la Jeunesse laïque de Cahors, M. Combes vient d'adresser à M. le Préfet du Lot la lettre de remerciements suivante, pour être transmise au groupe laïque de Cahors.

Paris, le 22 Août 1904.

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes à Monsieur le Préfet du Lot,

M. Jules Crabol m'a transmis une adresse de félicitations et de dévouement au Gouvernement, votée par la Jeunesse laïque de Cahors.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, d'être auprès des signataires de cette adresse, l'interprète des meilleurs remerciements du Gouvernement qui a été très touché de cette manifestation.

P. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes.

P. le Secrétaire Général, Le Chef du Bureau politique,

Signé : Léon PÉRIER.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire Général, VELLON.

### Cour d'assises

Voici la liste des jurés appelés à siéger à la session du troisième trimestre des assises qui s'ouvriront le 12 septembre, à onze heures du matin, sous la présidence de M. Treilles, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Grimal et Labatut, juges au tribunal civil de Cahors :

**Jurés titulaires.** — MM. Antoine Pons, négociant à Labastide-du-Vert. — François-Jules Pic, agent-voyer à Cahors. — Julien Boucharin, propriétaire à Floressas. — Auguste Fournié, pharmacien à Lalbenque. — Louis Parra, négociant à Gramat. — Jean Denuc, maire à Montcabrier. — Georges Bru, percepteur à Catus. — Jean Tremoulet, notaire à Bagnac. — Adrien Estival, propriétaire au Bruel, commune de Montet-et-Bouzal. — Auguste Fouras, briquetier à la Gineste, commune de Saint-Médard-de-Préque. — François-Xavier Guyot de Camy, propriétaire à Labastide-Murat. — Alexandre Rouffy, receveur-buraliste à Limogne. — Étienne Maniol, maire de Laurette. — Adolphe Hamel, entreposeur des tabacs et poudres à Souillac. — Emile Fabre, officier de santé à Montcuq. — Pierre Capelle, négociant à Cahors. — Martin Delpech, propriétaire et maire à Pinsac. — Joseph Devèze, charron à Lacapelle-Marival. — François Savès, percepteur à Cahors. — Jean-Louis Lacombe, négociant à Figeac. — Joachim Claret, négociant tanneur à Souillac. — Raymond Croq, maire à Bouziès. — Martial Alcide Dussoulier, conducteur des ponts et chaussées à Lauzès. — François Larigaldies, adjoint au maire à Saint-Cirgues. — Henri Course, maire à Lesquiel, commune des Arques. — Jean Arteil maigre à Fajoles. — Hippolyte Baldy, horloger à Salviac. — Albert-Ernest Couzy, agent-voyer à Saint-Géry. — Louis-Joseph Delpont, propriétaire à Cahors-Cabessut. — Baptiste Admirat, propriétaire à Saint-Germain. — Théophile Faurie, docteur-médecin aux Bories, commune de Francoulès. — Calixte Myr, maire de Rayrevignes. — André-Justin Larrie, maître d'hôtel à Lamativie. — Louis Bouzou, employé des tabacs à Cahors. — Jean Durand, notaire et maire à Saint-Cernin. — Jean-Gabriel Sept-

fonds, propriétaire à Prangère, commune de Gramat.

**Jurés supplémentaires.** — MM. Emile Plagès, négociant à Cahors. — Jean dit Auguste Capit, représentant de commerce à Cahors. — Jean-Baptiste Planacassagne, employé de préfecture à Cahors. — Louis-François Bouyssou, chef de bureau à Cahors.

### Pas d'assises

La session des assises qui devait s'ouvrir à Cahors le 12 septembre, n'aura pas lieu.

La seule affaire qui était soumise à la Chambre des mises en accusation nécessite en effet un supplément d'enquête.

### Tribunal correctionnel

Audience de vacation du 27 août

Achille Issaly, 30 ans, domestique à Cabrerets, qui s'est rendu coupable du vol d'une bague au préjudice de la dame Laval, voit son affaire renvoyée.

Jean Daynard, âgé de 44 ans, cultivateur à Lebrail, qui a porté des coups et fait des blessures au sieur Pierre Boulvé, âgé de 36 ans, cultivateur au même lieu, est condamné à vingt jours de prison.

Le nommé R. pour infraction à la loi sur les chemins de fer, se voit infliger une amende de 8 fr.

Deux chasseurs, François-Antoine-Alfred Fauré, âgé de 33 ans, propriétaire à Saint-Cirq-Lapopie, et Léopold-Louis Andissac, 32 ans, propriétaire à Crégols, sont condamnés à 50 francs d'amende chacun et solidairement pour avoir chassé en temps prohibé.

Marie Bouldoire, épouse Soulié, 24 ans, à Cahors, est condamnée à 5 fr. d'amende avec application de la loi desurpris, pour outrages à un agent dans l'exercice de ses fonctions.

Etienne Combarieu, 48 ans, négociant en vins à Cahors, et la veuve Pardes, 52 ans, propriétaire à Praysac, sont prévenus d'infraction aux lois sur les boissons.

L'état de santé de M. Combarieu ne lui permettant pas de se rendre en personne à l'audience, l'affaire est renvoyée à l'audience de vacation du samedi 24 septembre.

### Accident de bicyclette

M. Lallemand, chapelier à Cahors, actuellement sergent de réserve au 7<sup>e</sup> de ligne a fait hier une chute grave de bicyclette sur la place Thiers. Son état est assez grave.

### Violent incendie

Hier soir, vers 10 heures, un violent incendie s'est déclaré, rue St-Ureisse, dans la maison Blanc.

Le quartier, en ce moment, était à peu près désert, la plupart des habitants se trouvant à la fête du faubourg Labarre.

Aux cris de « au feu » poussés par une femme locataire d'une maison voisine, quelques habitants essayèrent d'organiser les secours.

Mais l'intensité des flammes était telle déjà que force fut d'attendre les secours.

Le tocsin qui fut sonné trois quarts d'heures après, amena la foule des promeneurs sur les lieux du sinistre ; les pompiers arrivèrent en hâte et organisèrent aussitôt les secours. Malheureusement le feu avait fait son œuvre en grande partie : la maison n'était qu'un immense brasier.

On ne put que préserver les maisons voisines.

Tout a été fait dans ce but. La maison était occupée par une locataire qui était absente en ce moment.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

Dès la première heure, les autorités locales, se trouvaient sur les lieux.

## CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 27 août 1904

PRÉSIDENCE DE M. PAULIAC

La séance est ouverte à 2 heures.

Dès le début de la séance, M. Talou demande à faire une rectification au sujet de la question qu'il posa dans la séance de vendredi à M. le Préfet relativement au retard apporté dans la communication d'un jugement du tribunal de simple police de Cahors, rendu contre un propriétaire de Lamadelle qui ne voulait pas exécuter certains travaux d'alignement sur sa propriété.

M. Talou déclare que cette question n'était pas du ressort de M. le Préfet, mais il regrette cependant que le fait qu'il a signalé ait pu être commis.

Il demande au Conseil de s'associer à sa protestation et d'exprimer un semblable regret.

Le Conseil, à l'unanimité, s'associe à la demande de M. Talou.

M. Cassaignes se plaint de certaines dépenses qui sont faites dans la Préfecture, dans les sous-préfectures de Gourdon et de Figeac pour achat de « bibelots » inutiles et coûteux, dit-il.

Au nom de la commission des finances, M. Combarieu propose au Conseil d'arrêter à la somme de 499,324 fr. 14 le chapitre 4 du budget « chemins vicinaux ». Adopté.

Sur la proposition du même rapporteur, le Conseil décide que le prélevement de 123,400 fr., sur les ressources ordinaires, sera maintenu pendant dix ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1906, et une imposition extraordinaire de 9 centimes 20 centimes, recouvrables pendant dix ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1906, pour combler l'insuffisance des ressources affectées à l'entretien des chemins de grande communication.

M. Laclitèze propose de donner acte à M. le Préfet du dépôt : 1. Du compte de gestion de 1903 de M. le trésorier-payeur général ; 2. Du relevé des sommes à payer pendant 30 ans, à partir de 1904, pour gager les emprunts votés et réalisés. Acte est donné.

Sur la proposition de M. Combarieu, le Conseil rejette une demande de subvention faite par la Société industrielle et agricole du Lot. Adopté.

Une augmentation de traitement de 200 francs est accordée au concierge de la Préfecture.

Le conseil rejette des demandes de subvention en faveur de l'Association coloniale d'Algérie et pour l'achat d'une brochure pour l'exécution de la loi sur la protection des enfants du premier âge.

Sur la proposition de M. Cassaignes, le Conseil rejette l'offre de M. l'abbé Magne de céder au département au prix de 8,000 fr. le terrain de Saint-Georges, où se trouve le champ de démonstration et d'expériences agricoles. Il propose le renouvellement du bail de ce terrain au prix annuel de 400 francs, et propose en outre de renouveler celui de la Barre, qui sert de champ de démonstration et d'expériences. Adopté.

Le Conseil vote un crédit de 50 fr. pour l'achat d'un portrait de Gambetta, et une subvention d'égalé somme pour l'érection d'un monument à Waldeck-Rousseau.

MM. Joffreau et Feydet, chef de bureau et sous-chef de bureau à la préfecture, sont autorisés à faire rentrer en ligne de compte pour la liquidation de leur retraite les dix années qu'ils ont passées au service de l'Etat.

M. Talou présente au Conseil le rapport sur le service des Enfants assistés.

Il expose les diverses modifications apportées dans ce service par la loi des 27 et 28 juin 1904 et après une longue discussion sur cette question qui devient de plus en plus importante, et qu'une loi devrait définitivement régler, après une intervention de MM. Rey et Coucua qui présentent de nombreuses observations, le chapitre IV (enfants assistés 0.650 fr.) et les articles réservés du chapitre I<sup>er</sup> (dépenses obligatoires 68.800 fr.) forment un ensemble de 78.550 fr. sont adoptés.

M. Rey, au nom de la commission des travaux publics, rappelle que les communes intéressées malgré un appel pressant, n'ont pas encore versé la somme de 23 000 fr. nécessaire pour atteindre les crédits prévus pour la construction de la ligne du chemin de fer de Cahors à Moissac.

Devant cette situation, et considérant que l'Etat a déjà tranché une question identique en prenant ce dernier complé-

ment de subventions à sa charge, M. Rey émet le vœu que le gouvernement accepte la somme de 257.250 fr. pour la part contributive du département pour la construction du chemin de fer de Cahors à Moissac. — Adopté à l'unanimité.

M. Cassaignes donne lecture du vœu suivant :

« Le conseil général émet le vœu que la lacune existante entre Eymet et Libos, soit environ 40 kilomètres, soit étudiée et construite de manière à constituer une ligne ferrée et directe entre Cahors et Bordeaux. » Adopté à l'unanimité.

M. Laclitèze rapporte le budget départemental de 1905 :

Recettes : 1.511.607 fr. 85 ; dépenses : 1.510.655 fr. 98.

Excédent de recettes : 951 fr. 87. Ces conclusions sont adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

La session est close.

## Arrondissement de Cahors

### Concours

3<sup>e</sup> à Monsieur le Maire

On nous dit que pour la publication des séances relatives à la formation du budget de 1905, vous auriez été quelque peu gêné par le vote d'une imposition extraordinaire de 17 centimes consentie par le Conseil municipal, soit une augmentation de 6 centimes sur celles de 1903 et 1904 qui n'étaient que de 11 centimes.

Nous ne voulons pas y croire et pour plusieurs raisons. D'abord les onze nouveaux élus, soi-disant libéraux, ne se sont-ils pas tous réclamés de sentiments ultra-économiques autant que anti-ministériels, et n'ont-ils pas promis à leurs électeurs d'arrêter les folles dépenses en même temps que le flot montant de la démagogie ? Et alors... ?

Ensuite rien ne nous paraît justifier cette surcharge d'impôts pour les pauvres contribuables de la commune, en cette année de sécheresse surtout. Nous avons beau chercher, nous ne savons découvrir la nécessité d'aucune dépense extraordinaire à faire dans l'année : il y a bien les trois grands projets dont il a été fait mention ici même ; mais ils ne sont encore qu'à l'état d'étude ; il n'y a donc pas lieu de créer déjà les ressources.

Et enfin les recettes de la commune se sont trouvées augmentées cette année de 246 fr. sur les droits de place — 330 fr. au lieu de 84 fr. par suite de la création de six nouvelles foires, par l'ancien conseil, ce qui donnerait, avec le produit des 6 centimes en plus, un total de 500 fr. environ. Où passerait donc ces 500 fr. que la commune percevrait en plus ?

Les mauvaises langues iraient même jusqu'à dire que vous auriez tous signé cette augmentation de centimes additionnelles sans connaissance de cause. Avouez que c'est désagréable. Mais nous vous le répétons, le meilleur moyen de dégager votre responsabilité et de désarmer la critique injuste, c'est de tenir le public au courant de toutes les décisions de votre conseil. Continuez, si vous voulez, à faire de la politique dans les petits coins, recommandez-la même à travers le rible de certaine boîte ; mais pour ce qui est gestion communale, n'ayez pas de secrets, car certains pourraient vous accuser sans raison, comme d'autres sauraient se rendre compte sans rien dire qu'au moment opportun. Et comme pour le cas présent, figurez-vous la tête de vos administrés contribuables si, comptant sur des économies, en janvier prochain l'avertissement de leurs impôts venait leur révéler subitement une augmentation assez sensible. On mettrait encore ça au compte de ce ministère de sectaires, d'apaches, de bandits qui à bon dos et qui, à l'époque précitée, aura encore bonne vie, s'il plaît à Dieu.

A bon entendeur, salut.

X. et Z.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 9

## UNE VENGEANCE DE COMÉDIENNE

PAR  
HENRI AUGU

III

Les deux Complices

La voix était douce et amicale et celui qui la faisait entendre était un beau garçon de vingt-deux ans environ, aux yeux bleus, aux cheveux blonds.

A peine de légères moustaches estompées-elles sa lèvre supérieure.

Cependant, malgré son jeune âge, il régnait dans ses yeux bleus une certaine mélancolie.

Ses traits même avaient quelque chose de fatigué. On eût dit que l'agitation de la vie y avait déjà laissé ses traces.

Peut-être aussi l'amour, qui n'a certes pas toujours la sérénité d'un ciel pur, y jetait-il le reflet de ses réveuses préoccupations.

Où bien encore quelque secret re-

mords imprimait-il son stigmate à ce jeune visage fait cependant pour le calme et le bonheur.

Il n'était pas impossible qu'un physionomiste plus ou moins exercé eût cru y reconnaître l'une ou l'autre de ces empreintes, au risque de déclarer l'instant d'après qu'il se trompait peut-être.

Comment, en effet, eût-il pu conserver son opinion en voyant le franc et loyal regard dont ce beau jeune homme accompagnait les paroles que voici :

— Oui, mes amis, je viens m'assurer que rien ne manque à l'exécution de notre projet qui doit amener le salut de personnes si chères.

— Non, monsieur Henrick, répondit mistress Molly, rien ne manque. Ils sont là.

Molly montrait la taverne.

Mais maître Bob, bien que l'arrivée et l'intervention si à propos du jeune homme l'eût sauvé des plus terribles quoique des plus justes soufflets de mistress Molly, crut devoir ajouter aux paroles de sa femme, les suivantes, prononcées assez sèchement :

— Non et oui ! c'est selon.

— Hein, de quoi te mêles-tu, bavard ? lui dit mistress Molly en prenant son air menaçant.

Aussitôt Bob baissa la tête, en affectant l'allure d'un coupable.

— C'est vrai, fit-il.

Mais à part soi, il ne murmura pas

moins son souhait le plus cher.

— Ah ! vingt mille dollars, dit-il.

— Laissez-le s'expliquer, madame Molly, dit le jeune homme. Qu'entendez-vous par ces mots : oui et non, monsieur Bob !

Cette question était faite d'un ton calme et doux.

— Oh ! reprit Bob, qui évidemment avait quelque chose sur le cœur à l'égard de M. Henrick, nous savons bien que vous êtes Français ; mais il n'y a pas de monsieur ni de madame qui tiennent. Il s'agit de savoir enfin...

Le bras de mistress Molly se levait déjà...

Mais il faut croire que maître Bob avait malgré tout, ses moments de courage, surtout quand il s'agissait de miss Clariss.

En effet, il osa continuer malgré la menace.

Il est vrai qu'il voyait la main du jeune homme arrêter le bras de Molly.

Evidemment le jeune Français, malgré les traces suspectes qui obscurcissaient sur son visage la sérénité native et en détruisaient la pure harmonie, ne paraissait pas avoir l'habitude de reculer devant des explications.

— Voyons, continua Bob avec résolution, soyez juste, monsieur Henrick. Voilà un mois que miss Clariss nous a été confiée par son père.

Depuis ce temps-là, vous n'avez pas

manqué un seul jour de lui rendre visite.

Je n'ai pas voulu la contrarier cette enfant, d'autant plus que vous vous connaissez d'ancienne date.

Mistress Molly, qui s'impatientait et enrageait, voulut couper la parole à son mari...

Le jeune homme l'en empêcha encore. Aussi Bob reprit-il avec plus de force : — Mais aujourd'hui vous allez vous embarquer avec elle, il me semble que vous ne feriez pas mal de toucher un peu de ceci au rist gou...

« C'est du reste votre devoir et ma responsabilité... »

— Ta ta ta ! fit Molly n'y pouvant plus tenir. Voyons donc s'il en finira avec ses sottises observations... Ah ! quel cacatoès !

— Hein ? fit en bondissant le grand Bob devant une pareille insulte qui le stupéfiait.

Le vieux matelot eût préféré un soufflet.

Sempiternel perroquet, va !... Voyons, est-ce bien l'heure de parler de ces choses-là ? plus tard, M. Henrick aura tout le temps nécessaire.

— Dame ! je croyais... murmura Bob, déjà retombé sous l'influence de son maître en cotillon.

Il voyait bien, du reste, que mistress Molly prenait chaudement le parti des amours de miss Clariss et du jeune

Français.

Et comme, en définitive pour les affaires de la vie il avait pleine confiance dans le jugement et la sagacité de sa femme, la nourrice et la protectrice naturelle de miss Clariss, tout autant qu'il avait du respect pour sa main nerveuse, maître Bob crut devoir s'incliner.

— Après tout, acheva-t-il humblement, puisque vous ne croyez pas qu'il soit nécessaire, ma bonne, ma douce, mon aimable Molly... Et vous, monsieur Henrick ?

— Moi ! fit enfin le jeune homme.

Un combat semblait s'être livré dans son âme.

Il ne pouvait s'empêcher sans doute de reconnaître que le vieux matelot avait raison.

Le devoir ne lui imposait-il pas la démarche indiquée par Bob ?

Un instant peut-être fut-il sur le point d'y consentir.

Pourquoi ne crut-il pas devoir obéir à cette pensée honnête ?

— Ecoute, dit-il, il y a huit mois, j'eus occasion de voir, dans les salons du ministre américain à Paris une jeune fille dont l'amour devint l'unique but de mes pensées.

— Ah ! j'ignorais cela.

**Luzech**  
Notaire. — Aux termes d'un décret, M. Mazare, est nommé notaire à Luzech, en remplacement de M. Signard.

**Prayssac**  
Comice agricole. — Samedi a eu lieu à Prayssac, le Comice agricole. Un grand nombre de propriétaires avaient amené leurs bestiaux, en dépit de la chaleur et surtout de la sécheresse que nous subissons cette année.

Les membres du jury ont pu constater de fort jolis échantillons de diverses races d'animaux qui étaient exposés.

La distribution des récompenses n'a eu lieu que dimanche, à 3 heures de l'après-midi.

M. Pauliac, sénateur, présidait cette cérémonie, entouré de M. Deltit, maire de Puy-l'Evêque, président du comice; M. Pénel, maire de Prayssac; Berrié, adjoint au maire; Cammas, maire de Lagardelle; Arnal, maire de Touzac; Devès, Cavalliac, Lafon, propriétaires, Gipoulou, Roques, Tourriol, secrétaires du comice.

M. Deltit, prend la parole et souhaite la bienvenue à M. Pauliac qui a bien voulu présider cette cérémonie à laquelle n'a pu venir à regret, M. Rey. Il se félicite du bon résultat du comice, et donne ensuite la parole à M. Pauliac.

M. Pauliac remercie les membres du comice de la marque de sympathie qu'ils lui ont témoignée en l'invitant à présider la distribution des primes, et il félicite les nombreux propriétaires qui ont participé au concours.

Il est heureux d'annoncer qu'à partir de cette année le comice de Puy-l'Evêque recevra suivant le vote du Conseil général une subvention de 300 francs au lieu de 200 francs. Or comme l'Etat accorde toujours une subvention égale à celle du département, ce sera 600 francs que le comice de Puy-l'Evêque aura à sa disposition à l'avenir.

M. Pauliac ne connaît pas, dit-il, la situation exacte de la contrée au point de vue agricole, mais il a constaté que partout le terrain était des meilleurs et des plus fertiles pour les diverses denrées.

Il préconise surtout l'établissement de prairies artificielles afin de pouvoir se livrer à l'élevage, à la production de la viande du mouton.

C'est une consommation qui devient de plus en plus considérable : partout le mouton est très recherché et est d'un rapport très rémunérateur.

Il ne faut pas se contenter des récoltes ordinaires : l'avenir est dans l'élevage.

Puis M. Pauliac donne divers conseils très judicieux sur la façon d'arriver à de bons résultats dans cette production.

Au comice agricole de Prayssac, malheureusement on n'a pas pu constater d'animaux de race; les animaux exposés étaient de races défectueuses.

Il faut au contraire sélectionner le plus possible de façon à produire bien. Et puis il faut que les propriétaires viennent et exposent plus nombreux dans les comices qui sont une excellente leçon de choses, où l'on peut voir, s'instruire, se rendre compte.

M. Pauliac termine son excellente causerie en répétant que l'élevage sera un jour, la meilleure ressource du propriétaire.

De vifs applaudissements ont salué les paroles de M. Pauliac, puis M. Gipoulou, secrétaire général du Comice a donné lecture du palmarès.

Voici la liste des récompenses :

**Taureaux**  
1<sup>er</sup> prix, 70 fr., Vayssières, à P. l'Evêque.

**Vaches de travail pleines ou suitées**  
1<sup>er</sup> prix, 40 fr., Faille, à Issudal.

2<sup>e</sup> — 30 fr., Lacavalerie, à Sotrac.

3<sup>e</sup> — 20 fr., Combes, à Prayssac.

4<sup>e</sup> — 10 fr., Vayssières, à P. l'Evêque.

5<sup>e</sup> — Mention honorable, Devès, à Prayssac.

**Vaches laitières**  
1<sup>er</sup> prix, Diplôme de médaille d'argent

grand module et 40 fr., Devès, à Prayssac.

2<sup>e</sup> prix, Diplôme de médaille d'argent petit module et 30 fr., Vayssières, à Puy-l'Evêque.

3<sup>e</sup> prix, Diplôme de médaille de bronze et 20 fr., Lacoste, à Puy-l'Evêque.

4<sup>e</sup> prix, Diplôme de médaille de bronze et 5 fr., Berrié Jean, à Prayssac.

**Béliers**  
1<sup>er</sup> prix, 15 fr., Pergot, à Prayssac.

2<sup>e</sup> — 10 fr., Tissandré, à Loupiac.

3<sup>e</sup> — 10 fr., Aragon, à Puy-l'Evêque.

**Brebis**  
1<sup>er</sup> prix, 15 fr., Boutarel, à Prayssac.

**Boeufs d'attelage**  
1<sup>er</sup> prix, 20 fr., Carbone, à Vire.

2<sup>e</sup> — 15 fr., Couzy, à Prayssac.

3<sup>e</sup> — 10 fr., Vve Bonamie, à Lagardelle.

4<sup>e</sup> prix, 5 fr., Barouillet, à Prayssac.

5<sup>e</sup> — Médaille de bronze, Vidal, à Prayssac.

6<sup>e</sup> prix, Médaille de bronze, Momméja.

(Les boeufs de ce propriétaire méritaient un 1<sup>er</sup> prix s'ils avaient été dans les conditions requises. La Commission à titre d'encouragement lui décerne une médaille de bronze.)

**Bouillons de 1 à 2 ans**  
1<sup>er</sup> prix, 20 fr., Carbone, à Vire.

2<sup>e</sup> — 15 fr., Beral, à Prayssac.

3<sup>e</sup> — 10 fr., Vidal, à Prayssac.

4<sup>e</sup> — 5 fr., Oliéras, à Prayssac.

5<sup>e</sup> — Médaille de bronze, Pagès, au Caillou, Prayssac.

**Boeufs gras**  
1<sup>er</sup> prix, Médaille de vermeil, Lauture, à Lagardelle.

2<sup>e</sup> prix, Médaille d'argent, Berrié, adjoint à Prayssac.

**ANIMAUX DE BASSE-COUR**  
1<sup>er</sup> prix, 10 fr., Laborderie, à Prayssac.

2<sup>e</sup> — Médaille de bronze, Neumille, à Loupiac.

**PRODUITS AGRICOLES**  
1<sup>er</sup> prix, Médaille d'argent, Pagès, à Prayssac.

2<sup>e</sup> prix, Médaille d'argent, Bataille père, à Prayssac.

3<sup>e</sup> prix, Médaille de bronze, Clerc et Bataille, à Prayssac (félicitations du jury).

3<sup>e</sup> prix ex-œquo, Médaille de bronze, Albert, à Belaye.

5<sup>e</sup> prix, Rappel de médaille d'argent, Prady, à Riches, Prayssac.

**VINS**  
**Rouge vieux**  
1<sup>er</sup> prix, Médaille d'argent, Berrié, adjoint à Prayssac.

2<sup>e</sup> prix, Médaille de bronze, Costes, à Lagardelle.

2<sup>e</sup> prix ex-œquo, Médaille de bronze, Devès, à Prayssac.

**Vins blancs vieux**  
1<sup>er</sup> prix, Médaille d'argent, Berrié Jean, à Prayssac.

**Vins blancs de l'année**  
1<sup>er</sup> prix, Médaille d'argent, Berrié, adjoint à Prayssac.

M. Prady a présenté à la Commission un échantillon de vin 1904 provenant de son hybride producteur direct; mais ce vin n'étant pas encore complètement fait n'a pu être apprécié.

**INSTRUMENTS AGRICOLES**  
1<sup>er</sup> prix, 15 fr., Goguet, à Puy-l'Evêque.

**VIeux SERVITEURS**  
Médaille d'argent, M. Ferrie Louis, domestique chez M. Arnal, à Touzac.

Médaille d'argent, M. Labro Mathurin, domestique chez M. Lamoure, à Meymes.

Mention honorable, Mlle Lafargue Sarah, pour travaux de broderie.

**Montcabrier**  
**Foire.** — La foire de la Saint-Louis n'a pas eu, cette année, son importance habituelle, sans doute à cause de la sécheresse que nous subissons depuis trop longtemps et qui occasionne la rareté des fourrages et des denrées nécessaires à l'alimentation du bétail.

Foirail ablement approvisionné; transactions lentes et relativement peu nombreuses.

Cours pratiqués :  
Boeufs gras, 34 à 35 fr. les 50 kilos.

Boeufs de travail de 600 à 900 fr. la paire.

Veaux, 80 centimes le kilo.

Les prix se maintiennent sur les moutons de boucherie, mais diminuent sur les autres.

Porcelets d'élevage, grande baisse de 5 à 10 fr., 15 et 20 fr. pièce, on en a vu à 3 fr. pièce.

Porcs gras, de 38 à 40 fr. les 50 kilos.

Volailles, de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 la livre.

Œufs, 0 fr. 70 la douzaine.

Très peu de gibier.

**Vire**  
Accident. — Ces jours derniers un accident qui aurait pu avoir des suites encore plus graves est arrivé ici.

Le nommé Bélhabre puisait à Prayssac, était occupé au puits de M. Durou, maire de Vire à faire un réservoir, lorsque tout à coup se sentant indisposé il appela à l'aide pour remonter.

On ne l'avait monté qu'à 10 mètres environ lorsqu'il lâcha la corde qui le soutenait et tomba dans le vide.

On descendit de suite à son secours; dans sa chute il s'était démis une épaule et fait d'autres blessures graves dont il souffre beaucoup.

Le docteur Delbreil appelé en toute hâte lui a donné les premiers soins.

**Arrondissement de Figeac**

**Cajarc**  
A Monsieur le Dr Vernet

Monsieur,

Je laisse à M. Bonnet le soin de mener la polémique vous concernant comme il l'entendra; mais il est de mon devoir de répondre à une affirmation de votre dernier entrefilet.

M. Bonnet vous avait déclaré que nous n'avions jamais reçu, au Journal du Lot, la lettre dont vous avez demandé l'insertion au Quercinois.

Je ne tenez aucun compte de la déclaration de M. Bonnet et vous affirmez, à nouveau, que nous avons bien reçu votre lettre et que nous n'avons pas voulu l'insérer.

J'ai le regret de vous dire que vous en avez menti.

A. COUESLANT.

**Medicin — Fleur de Lunes.** — Un jour, certain biterromane reniflant l'odeur d'une fleur d'absinthe, éprouva sur le coup un ramollissement du cerveau.

Je ne sais si le morticole de Cajarc qui m'écrit et qui signe aujourd'hui, nouvelle et pénible habitude, a été victime d'une annihilation même partielle de cette cervelle d'où il a tiré — génial! — la façon de montrer et d'apprendre aux petits gars de Cajarc la danse de Fatma sans aller rue du Caire; mais je trouve qu'il est d'une inconscience rare, quand il parle de loyauté, de franchise, de sympathie...

Fatma! Fatma! Travaja bono! est mal inspiré de jouer au damoiseau; c'est parfois dangereux, car en l'espèce, pour terminer plus vite une dispute qui lui déplaît, pour faire rentrer des injures adressées, on aurait pu brusquer...; mais un damoiseau plaît, un podagre ne compte pas.

Au surplus, la lettre ci-dessus est nette, comme l'était mon affirmation dernière dont je ne permets plus — malgré tout — à Fleur de Lunes de douter. Nous n'avons ici rien reçu de Fleur de Lunes, encore moins une lettre signée de lui; c'eût été une curiosité dont nous aurions certainement voulu faire profiter nos lecteurs, ceux de Cajarc et surtout ses confrères, qui connaissent mieux que quiconque ce « chou-chou » cafard.

Car que signifie cette façon sale d'accuser aujourd'hui publiquement — parce que Fleur de Lunes n'est pas anonyme — que nous avons abreuvé de grossièretés le candidat radical M. Granot? Certains de ses amis momentanés n'ont pas l'heure de nous plaire, c'est vrai, puisque nous n'avons jamais souffert que des cafards

d'hier veuillent tout de go, sans avoir donné des preuves d'une conversion sincère et irrémédiable commander à des républicains; mais, tenez, Fleur de Lunes, je vois que je m'avancerai trop loin sur un terrain déblayé en partie il y a quelques semaines, malgré toutes les batteries de casseroles dont on voulait m'assourdir un instant.

Je déclare simplement à Fleur de Lunes qu'il dit faux quand lui, grossier, parle de grossièretés.

Fatma! Fatma! allons! en scène, sautillez, balancez-vous ô fleur à jamais épanouie grâce à la matière dont vous parlez et dont vous êtes imprégné, dites-vous.

Qu'importe! un peu de lubin emportera l'odeur! En scène! hop! le public ne renifle pas: il est loin, loin, il veut voir la danse du cake-walk, simplement, comme il l'a vue, très amusé l'autre jour, vendredi m'a-t-on dit, sur les quais de Cahors quand vous alliez porter votre lettre au Quercinois!

Fatma! Fatma! Travaja bono! oh! oh! allez hop! en scène, mais ne soyez pas désintéressé, un danseur qui ne ramasse pas les sous qu'on lui jette ne devient pas riche, tout comme un jeune morticole sans fortune qui oublierait de se faire payer par ses clients.

En bien, en vérité, je n'aurais jamais cru que Fleur de Lunes eût osé signer une lettre quelconque! Je reconnais humblement mon erreur: mais cela ne m'engage pas à trouver que Fleur de Lunes fasse de grands efforts d'imagination pour écrire ses lettres; il a un truc de plus que ceux que j'ai indiqués: il renvoie bêtement à ses correspondants les compliments qui lui sont adressés. On crie: « Hop! le clown! », il sautille et bégaye: « rôle de clown ». On lui rit aux mentons « Cake-walk », il grimace: « danses grotesques ». On est assez gentil pour le classer dans une catégorie nouvelle: « fleur de lunes! » il zézaie: « fleur d'absinthe! » Ici, j'avoue, je ne comprends plus. Est-ce un hoquet? Ce ne serait pas grave: mais il faut soigner ça, ô chère et délicate Fleur de Lunes!

Louis BONNET.

**Arrondissement de Gourdon**

**Gourdon**  
Tribunal correctionnel. — Audience du 27 août. — Marie-Anne Gizard, épouse Sembelle, âgée de 44 ans, cultivatrice aux Pecheyroux, commune du Vigan, inculpée de vol de récoltes, a été condamnée à trois jours de prison.

— Germain Laval, cultivateur à Serres, commune de Payrac, inculpé de chasse sans permis, a été condamné à 20 francs d'amende.

— Les nommés François Portal, cultivateur à Montvalent; François Calmont, métayer à Alvigac; Barruel, Léon Blanc, cultivateur à Soubrié-de-Bèdes, commune de Gramat, et Jean Marron, cultivateur à Montamel, tous inculpés de chasse en temps prohibé, ont été condamnés chacun à 50 francs d'amende.

**Foire.** — Les affaires traitées à la foire de samedi ont été peu nombreuses, il est vrai qu'il faisait une chaleur vraiment tropicale.

Voici les principaux cours :  
Boeufs de boucherie, 8 à 900 fr. la paire; d'attelage, 6 à 800 fr.; moutons, 35 à 40 fr. pièce; volailles, 0 fr. 50 le demi-kilo.

Œufs, 0 fr. 60 la douzaine.

Blé, 15 fr. 50 l'hectolitre; maïs, 15 fr. 80 l'hectolitre.

**Millac**  
Pick-Pockets. — La foire de Millac a été, le 26 août, troublée à plusieurs reprises par une bande de voleurs à la tire, qui ont dérobé plusieurs porte-monnaie bien garnis à diverses personnes venues pour effectuer des achats.

Parmi les victimes se trouvent M.

Arpaillage, de Sainte-Mondane (Dordogne), à qui on a pris une bourse contenant 905 fr. en or, pendant qu'il traitait pour l'achat d'une paire de boeufs.

Un signalement détaillé de trois individus soupçonnés de ces larcins a été donné à la gendarmerie de Gourdon, et des recherches ont été immédiatement commencées.

Nous souhaitons que ces recherches aboutissent.

**Labastide-Murat**  
Enregistrement. — M. Lahitte, sur-

numéraire de l'enregistrement à Pau (Basses-Pyrénées), est nommé receveur à Labastide-Murat, en remplacement de M. Thiriot, reversé dans le cadre des surnuméraires.

**Masclat**  
Série de vols. — Notre petite contrée, si

tranquille d'habitude, semble depuis quelques jours être devenue le repaire d'une bande de voleurs qui met tout à sac; c'est ainsi que dans la nuit du 25 au 26 août courant, ces malfaiteurs se sont introduits par effraction dans la volière de M. Jean Crouzet, conseiller municipal de la commune de Masclat et ont fait main basse sur un lot de neuf poules et un coq, le tout d'une valeur de 35 francs.

Plainte a été déposée à la gendarmerie de Payrac, qui croit tenir une piste sérieuse et ne peut tarder à découvrir le ou les auteurs de ce larcin.

**Souillac**  
Comité radical socialiste. — Dimanche, de 3 à 5 heures, les membres du

comité ont élu leur bureau définitif. En voici la composition :

Président, M. Malvy. Vice-présidents, MM. Claret et Bayles. Secrétaire général, Faugère F. Secrétaire adjoint, Lestrade Louis. Trésorier, Loubiers.

Membres : MM. Entraygues, serrurier, Maury Joachim, Bordes Baptiste, Leymarie Théodore, Combes, à Blazy, Débet Xavier, à Présignac.

**Exemple à suivre.** — Baume-les-Dames (Doubs), le 6 avril 1903. Je viens

vous exprimer toute ma reconnaissance pour vos Pilules Suisses. Je n'avais plus d'appétit, plus de sommeil, j'avais l'humeur chagrine, et mes digestions se faisaient mal. Cela me menait à l'hypochondrie. J'ai pris des Pilules Suisses et je suis aujourd'hui parfaitement guéri. Malgré mes 70 ans, je me trouve gai et dispo comme un jeune homme. LAMBERT. (Sig. lég.)

**AVIS**

**M. PAUL MILHET**

FILS AINÉ

à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'à partir du 10 septembre prochain, il prend la suite de la

**TEINTURERIE PARISIENNE**

comme seul successeur de son père.

**Cahors, quai Champollion, 3**

**Bulletin Financier**

L'imminence de la liquidation qui commence demain par la réponse des primes a ramené sur notre marché une certaine animation; des vendeurs de primes à découvert ont procédé à des rachats notamment sur nos rentes et sur certains fonds étrangers.

Notre 3 0/0 s'est élevé à 98,32; l'amortissable à 98,35.

Le Crédit Foncier est ferme à 681; le Crédit Lyonnais s'avance à 1145.

Peu d'affaires sur nos chemins; le Nord cote 1722 et l'Orléans à 1456.

Le Suez a passé de 4.188 à 4.194.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieur en nouvelle hausse cote 87,92; l'Italien à 103,95 n'a pas varié; le Portugais cote 62,45.

**Cours de Paris**

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 22 25 à 22 50; sept. 22 25 à 22 50; sept.-octobre 22 50 à 22 75; 4 dern. 22 75 à 23 »; 4 de nov. 23 50 à 23 75. Cir.: 1.500. Liq.: 750.

**Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.)** — Cour. 30 25 à 30 50; sept. 30 25 à 30 50; sept.-octobre 30 50 à » »; 4 dern. 30 50 à 30 75; 4 de nov. 31 » à 31 25. Circ.: 1.200 Liq.: » ».

FUUILLETON DU « Journal du Lot » 53

## LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

PREMIER ÉPISE

LE MOULIN GALANT

XX

La hutte des tourbières

— Il y a autour de nous trente centimètres d'eau, ce n'est rien. Le sentier est tout droit pendant trente mètres, ensuite, il s'élève et ressort de l'eau. Dans quelques minutes, en me mouillant les jambes, je serai hors de danger. Voulez-vous que je vous emporte ?

— Non, fit Suzanne.

— Voyons, voici la nuit, personne ne nous verra, et puis, d'ailleurs, je ne veux pas sortir d'ici sans vous.

Et il vint se rasseoir sur le banc. L'eau, maintenant entrain dans la cabane.

Suzanne était retournée à la porte, explorant, du regard, les environs. Soudain, elle poussa un cri sourd et entra

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

vivement.

— Qu'avez-vous ? s'écria Hector.

— Nous sommes perdus !

— Pourquoi perdus ?

— Tenez... sur le pont d'Echarcon... une voiture, un cocher et deux hommes.

— Oui, eh bien ?

— Ces deux hommes, je les reconnais, ce sont le banquier et François.

— Votre mari...

— Lui-même... j'en suis certaine.

— Suzanne, dit Hector sérieux, maintenant, il n'y a plus à hésiter, il faut avant tout sauvegarder votre honneur... quoi qu'il arrive, adieu.

Il la serra contre lui, par une étreinte nerveuse, déposa sur son front pâle un baiser d'amour, puis s'élança bravement au-devant du péril.

C'est à ce moment que François Chopin l'avait aperçu et s'était écrié : Le malheureux, il est perdu.

Le meunier connaissait mieux que personne le terrain perché sur lequel l'imprudent jeune homme venait de s'avancer.

En temps ordinaire, la tourbe sèche, faisant corps à peu près solide, pouvait porter le poids d'un homme, mais la couche de matière étant entièrement couverte d'eau, devenait une espèce de boue noirâtre ayant peu de consistance.

Hector avait à peine fait dix pas dans le sentier, large d'un mètre à peine, qu'il battit des mains, voulut arracher ses

pieds du sol et se jeter à la nage dans un trou, mais il ne put y parvenir.

Il eut un moment d'hésitation, suivi d'un frisson de terreur indescriptible. Il comprénait quelle mort l'attendait.

Et Suzanne, haletante, n'osait regarder dans la crainte d'être vue de son mari.

Hector, se sentant disparaître, malgré ses efforts, dans cette vase, poussa un cri d'appel, un cri déchirant.

Suzanne regarda.

— A moi ! disait le jeune homme.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! répétait la jeune femme, se tordant les bras de désespoir.

Le meunier s'était jeté à l'eau, comme nous l'avons dit, et nageait rapidement vers la hutte en suivant le lit de l'Essonnos, ayant soin de ne pas s'aventurer dans les tourbières.

Et quelque diligence qu'il fit, il voyait le jeune homme qui s'enlisait de plus en plus.

Tout à coup, comme il approchait, il crut à un mirage.

Cet homme qu'il voulait sauver, c'était Hector Favrol, son hôte, Hector qu'il avait laissé à Paris... Était-ce un rêve ?

— Au secours ! je meurs, cria l'amant de Suzanne.

— C'est bien lui, se dit Hector, c'est sa voix ; que peut-il être venu faire ici ?

Et comme pour répondre à cette question, une voix jeune, une voix de

femme, une voix aimée qu'il connaissait bien, mais suppliante, continua :

— Au secours ! au secours !

C'était Suzanne qui était dans la hutte, Suzanne avec Hector ! Quel trait de lumière et quel coup de foudre !

Ainsi, c'était l'amant de sa femme qu'il allait sauver.

A son tour, il poussa un cri de rage, et faisant un suprême effort, il atteignit la rive en face de la hutte, et là se dressa terrible sur le bord de la rivière, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture.

Ce bord est formé d'alluvions et plus solide que le restant du sol, mais c'était une largeur fort restreinte, et Chopin avait trente mètres à faire pour atteindre Hector.

**Dans la quinzaine**

qui suit la demande, nous faisons étudier sur place sans frais par des Inspecteurs spéciaux exclusivement attachés à notre maison, tout projet de Vente ou Achat de fonds de Commerce, Industries, Propriétés, Associations, Commandites, Prêts.

Bien s'adresser à l'Union Commerciale et Immobilière, 5, rue Cambon, Paris. Maison renommée (13<sup>e</sup> année) pour la loyauté de ses opérations, la rapide exécution des ordres qui lui sont confiés. Mise en rapport direct et immédiat entre les offres et les demandes. Discretion garantie. Enveloppes de lettres sans en-tête. Service spécial pour la région.

**L. MAURY**  
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France  
**Successeur de BAKER**  
75, Boulevard Gambetta  
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)  
Travail parfait et entièrement garanti

**BOURGET DENTISTE**  
9 - RUE DU LYCÉE - 9  
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée  
Tous les travaux sont garantis sur facture  
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs  
GRANDE BAISSÉ DE PRIX

**A. WILCKEN**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DULYCÉE GAMBETTA  
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME  
Le propriétaire gérant: A. COUESLANT.

(SERVICE D'ÉTÉ 1904)

**De Paris à Toulouse par Cahors**

	17	5 (1)	23 (3)	35	1125
	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	OMNIBUS
	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.
PARIS (Aust.)... départ...	3 30 s.	10 31 m.	9 12 s.	11 14 s.	—
LIMOGES... départ...	3 34 m.	4 38	3 11	9 2	—
BRIVE... départ...	6 35	6 33 m.	4 52	12 27	—
Gignac-Crossensac... départ...	7 20	7 1	4 59	1 12	7 18
SOULLAC... arrivée...	7 40	7 39	5 35	2 7	8 17
CAZOULÈS... arrivée...	7 52	7 40	5 37	2 10	8 30
Lamothe-Fénelon... arrivée...	8 9	—	—	2 17	8 37
Nozac... arrivée...	8 19	—	—	2 18	8 39
GOURDON... arrivée...	8 31	8 8	6 2	2 34	8 54
Saint-Clair... arrivée...	8 40	—	—	2 44	9 5
Dégagnac... arrivée...	8 51	—	—	3 5	9 27
Thédirac-Peyrilles... arrivée...	9 2	—	—	3 16	9 39
Saint-Denis-Catus... arrivée...	9 13	—	—	3 27	9 51
Espère... arrivée...	9 22	—	—	3 38	10 2
CAHORS... arrivée...	9 32	8 47	6 33	3 47	10 12
Sept-Ponts... arrivée...	9 41	8 53	6 43	3 57	10 23
Gignac-Crossensac... arrivée...	10 5	—	—	4 16	10 30
Laubouque... arrivée...	10 12	—	—	4 32	10 46
Caussade... arrivée...	10 45	9 35	7 20	4 40	10 54
MONTAUBAN... arrivée...	11 19	10 2	7 46	5 15	11 8
TOULOUSE... arrivée...	12 13	10 40 s.	8 33	5 55	11 22

**De Toulouse à Paris par Cahors**

	42 (4)	16 (2)	1140-1128	1132 (*)	4	1126	1136	40
	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.
TOULOUSE... d.	1 30 s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	9 16 m.	6 5 m.
MONTAUBAN... d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 20
Caussade... d.	—	4 1	5 20	8 11	9 53	—	11 33	8 1
Laubouque... d.	—	—	6 9	8 52	—	—	12 13 s.	8 43
Cieureac... d.	—	—	6 19	9 1	—	—	12 22	8 52
Sept-Ponts... d.	—	—	6 33	9 13	—	—	12 34	9 4
CAHORS... d.	2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	—	12 42	9 12
Sept-Ponts... arr.	2 49	4 49	6 52	—	10 36	5 57 m.	—	9 23
St-Denis-Catus... arr.	—	—	7 5	—	—	6 11	—	9 41
Thédirac-Peyrilles... arr.	—	—	7 19	—	—	6 25	—	9 54
Dégagnac... arr.	—	—	7 33	—	—	6 41	—	10 7
Saint-Clair... arr.	—	—	7 42	—	—	6 50	—	10 16
GOURDON... arr.	—	—	7 52	—	—	6 59	—	10 25
Nozac... arr.	—	—	8 7	—	11 19	7 17	—	10 38
Saint-Denis-Catus... arr.	—	—	8 16	—	—	7 26	—	10 46
Espère... arr.	—	—	8 25	—	—	7 36	—	10 55
CAZOULÈS... arr.	—	—	8 37	—	—	7 48	—	11 7
SOULLAC... arr.	3 47	5 52	8 46	—	11 43	7 58	—	11 15
Gignac-Crossensac... arr.	3 48	5 57	8 51	—	11 44	8 7	—	11 18
Laubouque... arr.	—	—	9 21	—	—	8 37	—	11 44
CAHORS... arr.	11 51 m.	4 7 m.	—	—	—	—	—	11 16

**De Cahors à Libos**

	6 55	7 28	12 40	7 14
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
CAHORS... d.	6 55	7 28	12 40	7 14
Merouès... d.	6 19	7 50	1 3	7 18
Donelle (Arrêt)... d.	6 23	—	1 7	7 26
Parnac... d.	6 30	8 9	1 14	7 32
Luzach... d.	6 36	8 20	1 20	7 38
Castelfranc... d.	6 49	8 46	1 32	7 46
Prayssac (Arrêt)... d.	6 52	—	1 35	7 49
Puy-l'Évêque... d.	7 1	9 11	1 43	8 1
Duravel... d.	7 8	9 25	1 50	8 8
Soturac-Touzac... d.	7 16	9 37	1 58	8 16
Fumel... d.	7 25	10 2	2 7	8 27
LIBOS... d.	7 31	10 9	2 13	8 33
PARIS... d.	11 16	—	4 14	8 23

**De Libos à Cahors**

	8 55	11 14	7 41
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
PARIS (Aust.)... d.	8 55	11 14	7 41
LIBOS... d.	7 55	8 17	9 9
Fumel... d.	8 1	8 24	9 15
Soturac-Touzac... d.	8 11	8 34	9 25
Duravel... d.	8 18	8 41	9 32
Puy-l'Évêque... d.	8 25	8 48	9 39
Prayssac (Arrêt)... d.	8 32	8 55	9 46
Castelfranc... d.	8 39	9 2	9 51
Luzach... d.	8 50	9 10	10 1
Parnac... d.	8 58	9 18	10 9
Donelle (Arrêt)... d.	9 3	9 23	10 14
Merouès... d.	9 8	9 28	10 19
CAHORS... Ar.	9 20	9 40	10 31

**Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac**

	8 <sup>h</sup> 30s.	11 <sup>h</sup> 14	10 <sup>h</sup> 31m.
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
PARIS (Aust.)... départ...	8 30 s.	11 14	10 31 m.
St-Denis-près-Martel... d.	5 40	1 52	7 37
Vayrac... d.	5 54	2 1	7 45
Bétaille... (arrêt)... d.	5 58	2 5	7 49
Puybrun... d.	6 6	2 13	7 57
Bretenoux-Biars... d.	6 18	2 23	8 7
Port-de-Gagnac... d.	6 25	2 30	8 14
Laval-de-Cère... d.	6 35	2 38	8 22
Lamativie... d.	6 55	2 58	8 42
Siran... (arrêt)... d.	7 11	3 14	8 58
La Roquebrun... d.	7 26	3 30	9 13
AURILLAC... arrivée...	8 9	4 11	9 52

**Le Buisson à St-Denis-près-Martel**

	6 30	11 30	7 30
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
Le Buisson... d.	6 30	11 30	7 30
Sarlat... d.	7 3	12 1	8 43
Cazouès... d.	7 41	12 40	9 25
Souillac... d.	8 1	10 30	9 33
Le Pigeon... d.	8 15	11 3	6 17
Baladon... Arrêt... d.	8 19	1 12	6 21
Martel... d.	8 26	1 33	6 29
St-Denis-p.-M. ar.	8 36	1 50	6 40

**Toulouse à Capdenac, Brive et Paris**

	4 <sup>h</sup> 55	6 <sup>h</sup> 52	12 <sup>h</sup> 40	4 <sup>h</sup> 1	8 <sup>h</sup> 49	12 <sup>h</sup> 25
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
TOULOUSE... d.	4 55	6 52	12 40	4 1	8 49	12 25
CAPDENAC... d.	9 55	10 20	4 1	9 13	4 35	7 45
FIGEAC... d.	10 11	10 35	4 9	9 28	4 55	8
Le Pournel... d.	11 1	10 47	4 21	9 38	—	8 22
Assier... d.	12 15	11 10	4 45	10 7	—	8 35
Gramat... d.	12 55	11 29	5 6	10 29	3 54	9
Rocamadour (1)... d.	1 26	11 40	5 16	10 41	—	9 24
Montvalent... d.	1 57	—	5 31	10 58	4 30	9 45
St-Denis-p.-M. d.	2 12	12 1	5 41	11 8	4 45	9 56
Martel... d.	2 26	12 3	5 48	11 12	4 51	10 5
Quatre-Routes... d.	2 46	12 12	5 57	11 21	5 22	10 19
Tourne... d.	3 12	—	6 6	11 30	5 49	10 33
BRIVE... ar.	3 59	12 37	6 27	11 55	6 29	11 2
PARIS (Aust.) ar.	—	—	11 16	4 14	8 23	—

**De Cahors à Capdenac**

	7 11	1 27	6 47
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
CAHORS... d.	7 11	1 27	6 47
Cabesut, halte... d.	7 23	1 36	6 56
Arcambal... d.	7 31	1 47	7 5
Vers... d.	7 40	1 56	7 13
Saint-Géry... d.	7 49	2 4	7 21
Conduché... d.	8 2	2 17	7 32
Saint-Cirq, halte... d.	8 9	2 24	7 38
St-Martin-Labouval... d.	8 21	2 33	7 45
Calvignac, halte... d.	8 29	2 41	7 51
Cajarc... d.	8 43	2 55	8 2
Montbrun, halte... d.	8 54	3 6	8 11
Toirac... d.	9 4	3 16	8 19
Lamadelle... d.	9 17	3 29	8 30
CAPDENAC... Ar.	9 29	3 41	8 41
PARIS (Aust.)... d.	11 16	4 14	8 21

**Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris**

	4 <sup>h</sup> 32	9 <sup>h</sup> 27	3 <sup>h</sup> 9
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
AURILLAC... départ...	4 32	9 27	3 9
La Roquebrun... d.	5 14	10 7	3 52
Siran... (arrêt)... d.	5 57	10 20	4 5
Lamativie... d.	5 44	10 37	4 22
Laval-de-Cère... d.	6 2	10 55	4 40
Port-de-Gagnac... d.	6 10	11 3	4 48
Bretenoux-Biars... d.	6 18	7 41	11 15
Puybrun... d.	6 30	8 5	11 24
Bétaille... (arrêt)... d.	6 36	—	11 30
Vayrac... d.	6 41	8 31	11 36
St-Denis-près-Martel... d.	6 48	8 42	11 43
PARIS (Aust.)... arrivée...	—	—	11 16

**St-Denis-près-Martel au Buisson**

	6 <sup>h</sup> 50	12 <sup>h</sup> 15	7 <sup>h</sup> 47
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
St-Denis-p.-M. d.	6 50	12 15	7 47
Martel... d.	7 10	—	12 29
Baladon... Arrêt... d.	7 16	—	12 35
Le Pigeon... d.	7 21	—	12 40
Souillac... d.	6 5	7 31	9 0
Cazouès... d.	6 13	—	9 18
Sarlat... d.	6 53	5 35	10 2
Le Buisson... ar.	—	6 30	3 21

**Paris à Brive, Capdenac et Toulouse**

	10 <sup>h</sup> 31 m.	9 <sup>h</sup> 12 s.	8 36 s.	11 <sup>h</sup> 14
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
PARIS (Aust.)... d.	10 31 m.	9 12 s.	8 36 s.	11 14
BRIVE... d.	6 43	8 20	4 39	12 53
Tourne... d.	7 8	8 26	—	1 18
Quatre-Routes... d.	7 16	8 37	5 8	1 28
St-Denis-près-M. d.	7 24	8 45	5 16	1 36
Martel... d.	7 27	8 51	5 22	1 42
Montvalent... d.	7 33	9 4	—	1 50
Rocamadour (1)... d.	7 57	9 25	5 48	2 15
Gramat... d.	8 9</			